

PROGRAMME DE L'OCDE
SUR L'ENVIRONNEMENT
2003-2004





LE

LE PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

PROGRAMME

TABLE DES MATIERES

L'OCDE en bref	5
L'OCDE dans le contexte en évolution de la politique de l'environnement	7
Fonctionnement du programme de l'OCDE sur l'environnement	11
Les activités du programme sur l'environnement	17
Contacts	31

L'OCDE EN

THE OECD IN BRIEF

BREF



L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a été fondée en 1961. Elle a succédé à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), qui avait été créée en 1948 pour contribuer à la mise en œuvre du Plan Marshall. Aujourd'hui, l'OCDE compte 30 pays Membres. Elle a pour objectif de promouvoir des politiques visant à réaliser une expansion durable de l'économie et de l'emploi, une progression du niveau de vie et la libéralisation des échanges. Par « expansion durable de l'économie », l'OCDE entend une croissance qui concilie les dimensions économiques, sociales et environnementales. La « famille » des organisations de l'OCDE comprend aussi l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) et la Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT).

L'OCDE réunit ses pays Membres dans le but d'examiner et faire progresser les politiques nationales et internationales. Elle analyse les questions, formule des recommandations d'action et offre un cadre privilégié au sein duquel les pays Membres peuvent comparer leurs expériences, chercher des réponses à des problèmes communs, s'attacher à coordonner les politiques et faire participer des pays non membres à des dialogues constructifs.



Les pays Membres de l'OCDE en 2003 *

Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie

* La Commission européenne prend également part aux travaux de l'OCDE.



L'OCDE et ses organisations partenaires poursuivent des programmes de travail sur la politique économique ; l'éducation ; l'emploi, le travail et les affaires sociales ; l'énergie ; l'environnement ; la coopération pour le développement ; les affaires financières, fiscales et des entreprises ; l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries ; les échanges internationaux ; la gouvernance publique et le développement territorial ; la science, la technologie et l'industrie ; et les transports. L'OCDE mène aussi des programmes de travail interdisciplinaires, qui portent sur des questions comme le développement durable, les soins de santé, la cohérence des politiques et la réforme de la réglementation.

L'Organisation est devenue l'une des sources les plus importantes et les plus fiables de données statistiques et d'informations comparables qui soient au monde. Les données reçues des gouvernements sont harmonisées puis exploitées pour faciliter la comparaison et l'analyse. Les bases de données de l'OCDE portent sur des domaines aussi divers que les comptes nationaux, un éventail d'indicateurs économiques, la main-d'œuvre, les échanges, l'emploi, les migrations, l'éducation, l'énergie, l'industrie, la fiscalité, le tourisme et l'environnement.

Les travaux de l'OCDE sont supervisés par plusieurs organes. L'organe suprême est le Conseil de l'OCDE, qui est composé d'ambassadeurs de tous les pays Membres. Il a pour principale mission d'examiner et d'approuver le budget et le programme de travail de l'Organisation. Il peut aussi adopter des Décisions (qui sont juridiquement contraignantes pour les pays Membres) et des Recommandations (qui encouragent vivement l'application d'une ligne d'action particulière). Les travaux techniques et d'analyse des politiques de l'OCDE sont dirigés par des comités spécialisés, qui sont assistés de groupes de travail, de sous-groupes et de groupes techniques ad hoc composés d'experts des pays Membres. Le Conseil et plusieurs de ses comités se réunissent régulièrement au niveau des ministres. Le Conseil et tous les autres organes de l'OCDE travaillent selon la règle du consensus. L'OCDE apporte aussi un soutien actif à plusieurs autres groupes ou organes permanents qui travaillent sur des questions présentant un intérêt particulier pour l'Organisation et dans lesquels ses pays Membres sont parties prenantes (par exemple, le changement climatique).

Au quotidien, les travaux de l'OCDE sont coordonnés et soutenus par le Secrétariat de l'Organisation, qui se trouve à Paris et emploie quelque 1 800 personnes.

L'OCDE DANS LE CON- TEXTE EN EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Trois décennies de travaux sur l'environnement

L'importance des questions d'environnement pour l'action des pouvoirs publics dans les pays de l'OCDE a été reconnue par l'Organisation dès le début des années 70, ce qui a conduit à la création en 1971 du Comité de l'environnement (aujourd'hui dénommé Comité des politiques d'environnement) et de la Direction de l'environnement.

L'un des premiers résultats qui ont fait date dans les travaux de l'OCDE sur la politique de l'environnement a été l'adoption en 1972 par le Conseil de l'OCDE de la Recommandation historique relative au « Principe pollueur-payeur ». Complété par le « Principe utilisateur-payeur », c'est l'un des nombreux principes que l'OCDE a fait siens au cours des trois dernières décennies pour encourager l'intégration des politiques environnementales et économiques. Cette intégration revêt aujourd'hui une importance plus grande encore que dans les années 70 et 80, dans la mesure où les problèmes d'environnement auxquels sont confrontés

Le Principe pollueur-payeur de l'OCDE

Le pollueur doit supporter les dépenses d'application des mesures de protection de l'environnement décidées par les pouvoirs publics pour maintenir l'environnement dans un état acceptable. En d'autres termes, le coût de ces mesures doit se refléter dans le coût des biens et des services qui engendrent une pollution au stade de la production ou de la consommation. Ces mesures ne doivent pas s'accompagner de subventions qui entraîneraient des distorsions notables dans les échanges et les investissements internationaux.

les pays de l'OCDE ont évolué, de même que les mesures mises en œuvre pour les traiter. Si beaucoup reste à faire pour résoudre les problèmes de pollution – comme ceux affectant la qualité de l'air et des eaux de surface, la pollution industrielle et la gestion des déchets – les mesures nécessaires sont généralement bien connues et souvent largement mises en œuvre dans les pays de l'OCDE.



Mais depuis quelques années, un ensemble complexe de problèmes d'environnement a surgi qui va bien au-delà des préoccupations des décennies précédentes. Ces nouveaux défis se rapportent aux menaces pesant sur les ressources naturelles stratégiques et le « patrimoine commun de l'humanité ». Afin de mieux comprendre les interactions entre les forces et évolutions économiques et environnementales, l'Organisation a publié en 2001 les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE*, qui articule une vision de la situation de l'environnement à l'horizon 2020 à partir d'analyses économiques. Il en ressort que le changement climatique, le recul de la diversité biologique, la pollution de l'air des villes, la présence de substances chimiques dangereuses dans l'environnement, la pollution des eaux souterraines et la gestion durable des pêcheries, des forêts et des terres agricoles figurent aujourd'hui parmi les plus importants défis. L'accélération de la mondialisation a introduit un nouvel élément dynamique dans cette problématique, puisque les capitaux, les biens, les personnes et les informations ont tous acquis une grande mobilité à travers le monde. Il en est résulté un accroissement spectaculaire de l'interdépendance – tant économique qu'environnementale – entre les pays Membres et non membres de l'OCDE.

La réponse des Ministres de l'environnement

Du fait de ces deux phénomènes – un ensemble plus complexe de problèmes d'environnement et une interdépendance accrue au plan mondial – il est urgent de se tourner vers une nouvelle approche stratégique de la politique de l'environnement. A la lumière de l'analyse présentée dans les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE*, les Ministres de l'environnement des pays Membres ont adopté en 2001 la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXIème siècle*. Celle-ci énonce quatre critères pour évaluer la viabilité écologique et définit cinq grands objectifs stratégiques.

Quatre critères de viabilité écologique

- I. Les ressources renouvelables doivent être utilisées de façon rationnelle, et leur utilisation doit être maintenue à un niveau compatible avec leur **capacité de régénération** à long terme.
- II. Les ressources non renouvelables doivent être utilisées de façon rationnelle, sans dépasser les niveaux d'utilisation au-delà desquels il n'y a plus de compensation possible au moyen du **remplacement** par des ressources renouvelables ou d'autres formes de capital.
- III. Les rejets de substances dangereuses ou polluantes dans l'environnement ne doivent pas être supérieurs à sa **capacité d'assimilation**, et les concentrations doivent être maintenues en deçà des niveaux critiques établis qu'il est nécessaire de respecter pour protéger la santé humaine et l'environnement.
- IV. Il convient d'éviter que les activités humaines ne produisent sur les écosystèmes des **effets néfastes irréversibles**, et de préserver les processus naturels qui permettent de maintenir ou de restaurer l'intégrité des écosystèmes.

La *Stratégie* de l'environnement précise aussi les actions qui doivent être engagées au niveau national par les pays de l'OCDE pour faire face aux problèmes d'environnement les plus pressants à l'aube du XXIème siècle, ainsi que les indicateurs pouvant servir à mesurer les progrès de chacun et les travaux que l'OCDE peut entreprendre à l'appui de ces actions. Les Ministres de l'environnement se réuniront à nouveau en avril 2004 pour examiner les progrès réalisés par les pays Membres et l'OCDE.

Les 5 objectifs de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE

1. Maintenir l'intégrité des écosystèmes par la gestion rationnelle des ressources naturelles.
2. Découpler les pressions sur l'environnement de la croissance économique.
3. Améliorer les informations pour la prise de décision : mesurer les progrès au moyen d'indicateurs.
4. L'interface social-environnement : améliorer la qualité de vie.
5. Interdépendance environnementale à l'échelle planétaire : améliorer la gouvernance et la coopération.

Publications récentes:

- Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXIème siècle (2001)
- Perspectives de l'environnement de l'OCDE (2001)
- Chemicals Outlook (2001)

Ces ouvrages peuvent être commandés à l'adresse suivante : www.oecd.org/publications/. L'OCDE propose une sélection de rapports en téléchargement gratuit sur le site www.oecd.org/env/.

Le développement durable à l'OCDE

Toujours en 2001, le Conseil de l'OCDE réuni au niveau des Ministres a examiné les résultats d'un grand programme triennal conduit à l'échelle de l'Organisation sur les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Les Ministres sont convenus que le développement durable était un objectif fondamental des gouvernements des pays Membres et de l'OCDE elle-même. Ils ont reconnu que les pays de l'OCDE avaient une responsabilité particulière à assumer en montrant la voie du développement durable, du fait de leur influence sur l'économie et l'environnement sur le plan mondial. Aussi, l'engagement a été pris d'œuvrer au niveau international en faveur du développement durable en remédiant au décalage entre les mesures préconisées et leur mise en œuvre, et de travailler de conserve avec les pays non membres pour accélérer la croissance économique, promouvoir le développement humain et social et protéger l'environnement. L'OCDE a immédiatement engagé des travaux en vue d'élaborer des indicateurs convenus pour mesurer les progrès accomplis concernant les trois dimensions du développement durable et de les intégrer aux processus d'examen par les pairs. D'autres activités sont en cours sur les moyens de surmonter les obstacles aux réformes des politiques – en vue notamment de permettre une meilleure utilisation des instruments économiques



Extrait du Communiqué publié en mai 2001 par les Ministres des finances et de l'environnement

« Le développement durable est un objectif fondamental des gouvernements des pays Membres et de l'OCDE elle-même. Les trois dimensions du développement durable – accélérer la croissance économique, promouvoir le développement humain et social et protéger l'environnement – sont des objectifs interdépendants qui nécessitent une action internationale concertée des pays de l'OCDE, des pays en transition et des pays en développement, en fonction de leurs responsabilités communes et différenciées, pour la production de biens publics globaux essentiels. Nous reconnaissons que les pays de l'OCDE ont une responsabilité particulière à assumer en montrant la voie du développement durable à l'échelle planétaire, et ce pour des raisons historiques et à cause de la place qu'ils continuent d'occuper dans l'économie et l'environnement sur le plan mondial. Nous sommes conscients de l'urgence du problème et reconnaissons qu'il y a un décalage entre les mesures préconisées et leur mise en œuvre. Nous sommes résolus à y remédier et nous nous emploierons activement, avec le concours des pays n'appartenant pas à la zone de l'OCDE, à atteindre nos objectifs communs de développement durable. »

et d'éliminer progressivement les subventions préjudiciables à l'environnement – et sur les aspects sociaux du développement durable. A la mi-2004, les Ministres des pays de l'OCDE examineront les résultats de ce programme sur le développement durable qui est mené à l'échelle de l'Organisation et détermineront les prochaines étapes.

Une grande partie des travaux en cours à l'OCDE appuie directement ou indirectement les actions recensées dans le Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable de 2002. Pour donner suite au SMDD, de nouveaux travaux interdisciplinaires ont été lancés sur certains aspects de la lutte contre la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation non viables, la responsabilité des entreprises et la bonne gouvernance.

Publications récentes:

- *Cœurer ensemble pour un développement durable : L'expérience de l'OCDE (2002)*

Pour télécharger cette publication: www.oecd.org/developpementdurable/.

L'OCDE propose une sélection de rapports en téléchargement gratuit sur le site www.oecd.org/environnement/.

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

Le Comité des politiques d'environnement (EPOC) et ses partenaires

Le Comité des politiques d'environnement est l'un des principaux comités de politique de l'OCDE. Il est chargé de mettre en œuvre la partie environnementale du programme de travail biennal de l'Organisation – le Programme sur l'environnement – après que celui-ci a été approuvé par le Conseil de l'OCDE. L'EPOC se réunit généralement deux fois par an à Paris et tient tous les deux ou trois ans une réunion au niveau des Ministres ; la dernière en date a eu lieu en mai 2001, et la prochaine se tiendra au printemps 2004.

L'EPOC chapeaute trois Groupes de travail – sur **les questions d'environnement mondiales et structurelles, les politiques d'environnement nationales et les performances environnementales** – dont les travaux sont soutenus par des Sous-groupes d'experts consacrés à des thèmes comme les transports, les déchets et la biodiversité. L'EPOC collabore également avec d'autres comités et organes de l'OCDE, en participant à deux Groupes de travail mixtes – sur **les échanges et l'environnement** et sur **l'agriculture et l'environnement** – et à des **Réunions conjointes d'experts de la fiscalité et de l'environnement**.

Le Programme environnement, santé et sécurité fait partie du Programme sur l'environnement, mais est largement financé par un budget spécifique de « Partie II » distinct du budget ordinaire de l'OCDE. Le **Comité des produits chimiques** rend compte, comme l'EPOC, directement au Conseil de l'OCDE. Le Groupe de travail sur les produits chimiques, les pesticides et la biotechnologie de l'EPOC et le Comité des produits chimiques forment ensemble la **Réunion conjointe** qui supervise le Programme environnement, santé et sécurité.





Mandat du Comité des politiques d'environnement

L'EPOC a pour mandat d'aider les pays Membres à mettre en œuvre la Stratégie de l'environnement et :

- de fournir un cadre dans lequel les gouvernements des pays Membres puissent examiner des problèmes communs et d'encourager une coopération sur de nouvelles stratégies d'action;
- de promouvoir, pour soutenir un développement durable, l'intégration des politiques environnementales et économiques, l'innovation technologique, la diffusion des techniques et la protection d'éléments de l'environnement et d'écosystèmes naturels présentant des caractéristiques exceptionnelles;
- de partager les données, les informations et l'expérience acquise; d'évaluer les performances environnementales des pays Membres;
- d'encourager le partage des connaissances avec les pays non membres;
- de veiller à ce que les avis et les compétences des institutions non gouvernementales soient mis à profit dans la conduite de ses travaux.

Par ailleurs, la Direction de l'environnement assure le secrétariat du Groupe d'étude chargé de la mise en œuvre du **Programme d'action environnementale pour l'Europe centrale et orientale** (PAE), dont les activités s'inscrivent dans le cadre de la collaboration entre l'OCDE et les pays non membres. Le Groupe d'étude du PAE offre une plate-forme pour le dialogue et la coopération entre les pays en transition et les Membres de l'OCDE sur les cadres institutionnels et les politiques de l'environnement.

La Direction assure également le secrétariat du **Groupe d'experts des pays figurant à l'annexe I**, qui mène des études sur les questions liées à la négociation et à la mise en œuvre des accords internationaux relatifs au changement climatique.

Les activités inscrites au Programme sur l'environnement sont menées en coopération avec une série d'organisations internationales à vocation mondiale et régionale, ainsi qu'avec des représentants officiels des pays Membres. Parmi les autres partenaires importants, on compte des établissements renommés de recherche du monde entier et la « société civile », au travers d'organisations représentant les entreprises, les syndicats et les défenseurs de l'environnement.

La Direction de l'environnement de l'OCDE

La Direction de l'environnement est la partie du Secrétariat de l'OCDE qui se charge des activités inscrites au Programme sur l'environnement. En étroite coopération avec les pays Membres, le personnel de la Direction procède à des recherches et à des analyses sur les problématiques sous-jacentes. Les résultats et recommandations de ces travaux sont examinés lors des réunions de l'EPOC, de ses organes subsidiaires, des organes avec lesquels il collabore et des groupes d'experts.

La Direction de l'environnement se subdivise en cinq unités qui travaillent en équipe pour mener à bien le Programme de travail sur l'environnement : la Division des politiques nationales ; la Division des politiques globales et structurelles ; la Division des performances et de l'information environnementales ; la Division Environnement, Santé et Sécurité ; et la Division des pays non membres. La direction stratégique est assurée par le Bureau du Directeur, tandis que la Section de soutien de la gestion assure le secrétariat de l'EPOC et s'occupe des questions administratives, de communication et budgétaires. Le personnel de la Direction provient des 30 pays de l'OCDE ; au début de 2003, plus de 100 personnes travaillaient à temps plein au sein de la Direction.

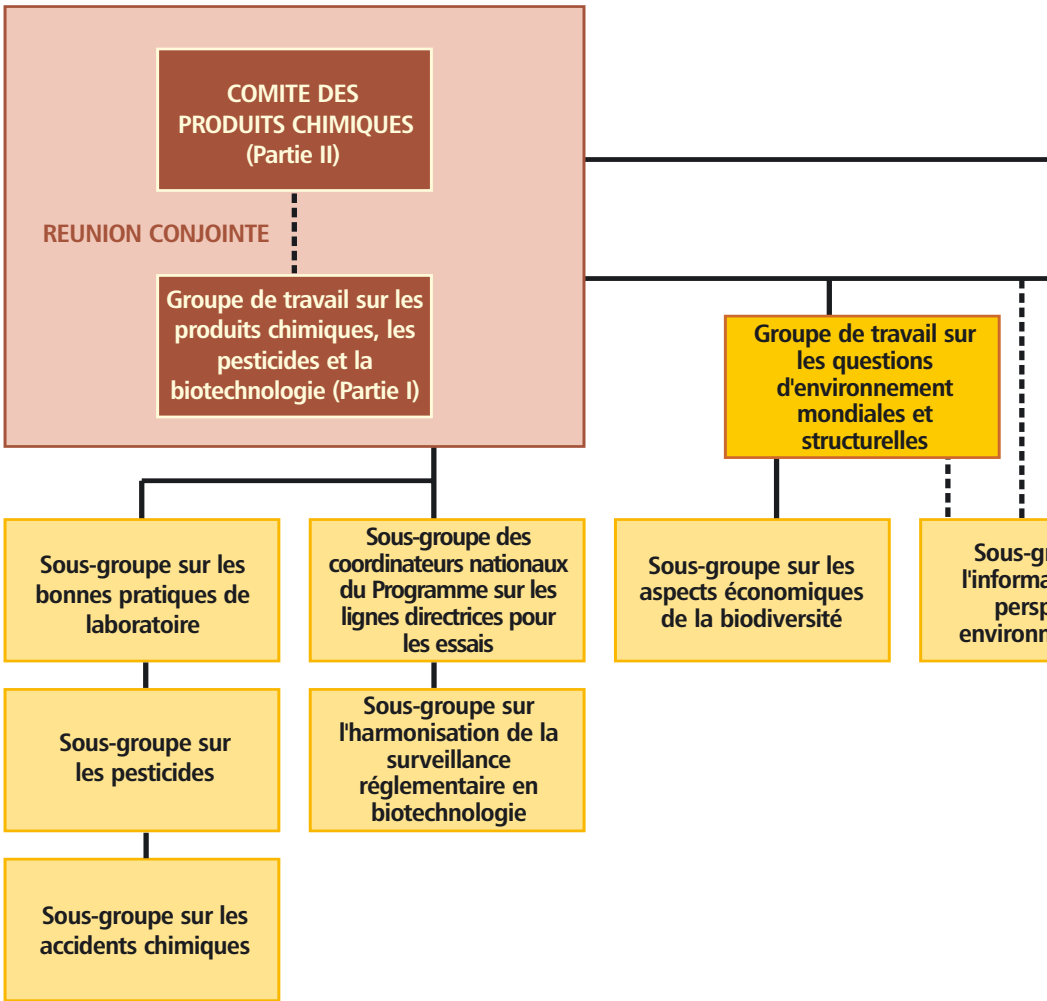
Le budget du Programme sur l'environnement

Le Programme sur l'environnement est financé pour l'essentiel par trois budgets distincts qui s'élevaient au total à 7.0 millions d'euros en 2003. Le budget ordinaire du Programme sur l'environnement, alimenté par la contribution annuelle versée à l'Organisation par ses membres, était de 4.5 millions d'euros. Le programme spécial sur le contrôle des produits chimiques disposait d'un budget de 1.7 million d'euros, représentant la contribution annuelle des 28 pays membres qui financent ce programme. En outre, le Centre pour la coopération avec les non membres (CCNM) de l'OCDE a versé à la Direction de l'environnement 0.8 million d'euros pour financer une partie des travaux menés avec les pays non membres. Certaines de ces ressources financent les postes d'agents engagés au titre d'un projet qui travaillent au sein même de la Direction de l'environnement.

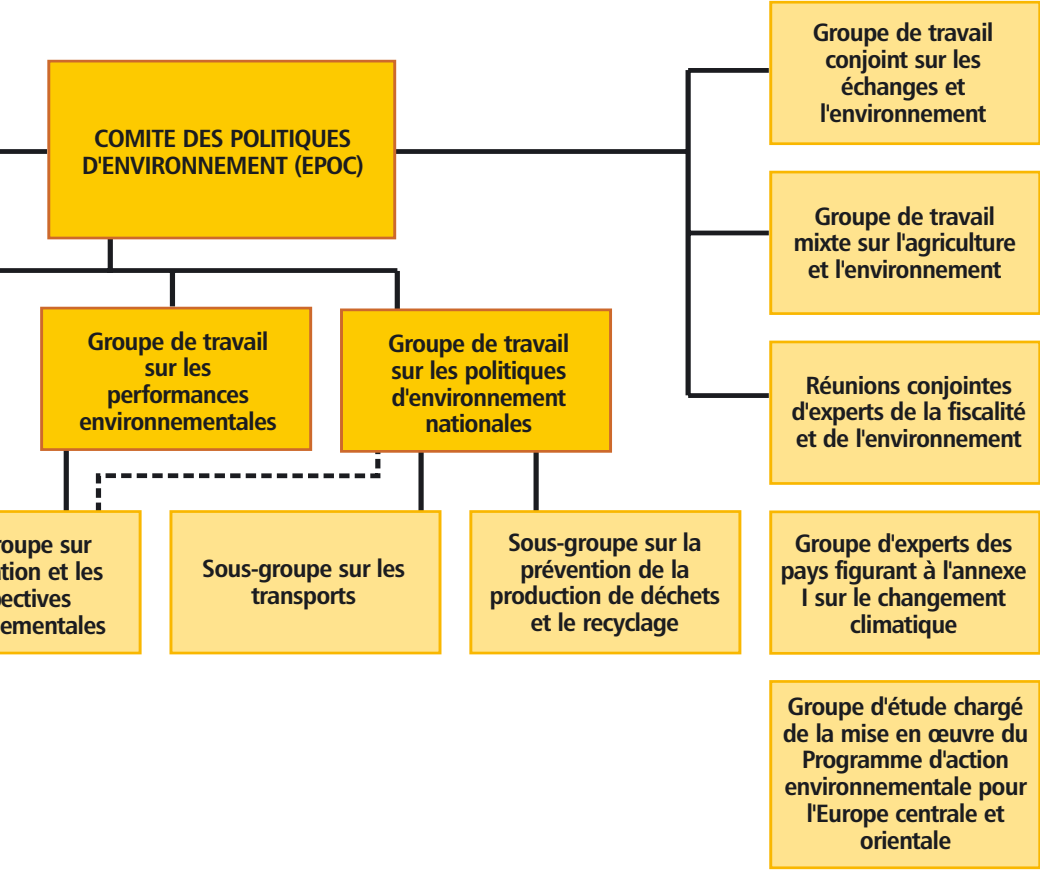
Outre ces trois sources de financement, le Programme bénéficie d'un certain nombre de contributions volontaires au financement de ses activités. En 2002, le Programme a ainsi reçu des pays Membres 2.1 millions d'euros pour les travaux relevant du programme général, 0.33 million d'euros pour les activités relatives aux produits chimiques et 2.2 millions d'euros pour les travaux avec les non-membres.



ORGANIGRAMME DES COMITES CHARGES



DE L'ENVIRONNEMENT



LES ACTIVITES DU PROGRAMME SUR L'ENVIRONNEMENT



Les grands axes des travaux du programme de l'environnement appuient l'objectif fondamental de l'OCDE de promouvoir le développement durable et visent tout particulièrement à répondre aux défis mis en exergue dans la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXIème siècle*. Le but ultime est de contribuer à une meilleure qualité de l'environnement en facilitant les efforts des pays Membres pour mieux gérer l'environnement. Les domaines de résultat définis à cette fin prévoient : d'établir et d'utiliser des indicateurs et des perspectives pour mettre en évidence et hiérarchiser les problèmes ; d'analyser les possibilités d'action sous l'angle de l'efficacité pour l'environnement, de l'efficacité économique et de l'équité, afin d'établir des référentiels des pratiques exemplaires, d'harmoniser la surveillance réglementaire et de favoriser le partage des tâches entre les pays ; d'appliquer ce cadre aux domaines prioritaires ; de favoriser la transparence par un processus d'examen des performances environnementales ; de diffuser les pratiques optimales des pays de l'OCDE dans les pays non membres et de promouvoir un consensus sur des approches efficaces et efficientes pouvant contribuer à résoudre les problèmes d'environnement régionaux et mondiaux.


Les activités ont été organisées en cinq grands domaines correspondant aux défis mis en évidence dans la *Stratégie de l'environnement* : intégrité des écosystèmes ; découplage des pressions sur l'environnement et de la croissance économique dans la perspective du développement durable ; examens par les pairs, indicateurs et perspectives dans le domaine de l'environnement ; environnement, santé et sécurité, et liens avec la société ; et coopération avec les pays non membres. Le contenu des activités menées dans chacun de ces domaines est exposé de façon plus détaillée dans les pages suivantes.

1. Intégrité des écosystèmes

Beaucoup de ressources naturelles renouvelables sont aujourd'hui utilisées ou prélevées selon des modes qui ne sont pas considérés comme viables, notamment dans le contexte actuel de mondialisation des activités économiques. Il s'agit là d'un problème qui retient de plus en plus l'attention au niveau mondial : la Convention sur la diversité biologique, par exemple, comprend un important engagement en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des ressources issues de la biodiversité. Les travaux de la Direction de l'environnement sur

la biodiversité sont actuellement axés sur la création de marchés pour l'utilisation durable des biens et services qui en sont issus, ainsi que sur les techniques permettant de mesurer la valeur intégrale des services fournis par la biodiversité à l'économie et aux écosystèmes. **L'eau** est une autre ressource naturelle renouvelable primordiale qu'il importe de gérer de façon durable. Les projets récents de la Direction de l'environnement dans ce domaine ont porté sur l'amélioration des modalités de financement des infrastructures urbaines de l'eau (notamment en Europe de l'Est, dans le Caucase, en Asie centrale et en Chine), sur les aspects sociaux des politiques de tarification de l'eau, ainsi que sur les performances et défis dans les pays de l'OCDE en matière de gestion de l'eau, qui ont fait l'objet d'un panorama complet. En outre, un rapport de synthèse sur les travaux de l'OCDE dans ce domaine a été préparé pour le troisième Forum mondial de l'eau tenu en 2003 à Kyoto, Osaka et Shiga (Japon). **L'agriculture** est un secteur clé de l'économie qui est étroitement lié aux objectifs de gestion de l'environnement et des ressources. Aussi, la Direction de l'environnement travaille activement sur cet aspect dans le cadre d'activités conjointes avec la Direction de l'agriculture.

Le changement climatique, qui est parmi les défis les plus sérieux et les plus complexes auxquels est aujourd'hui confrontée la planète, est susceptible d'avoir de lourdes conséquences pour l'économie, la société et l'environnement. L'OCDE travaille depuis longtemps sur cette question, qui est l'un des thèmes centraux de son programme sur l'environnement. Les projets actuels visent à faire ressortir les avantages des politiques climatiques et à examiner les stratégies efficaces et économes d'atténuation et d'adaptation. En collaboration avec la Direction de la coopération pour le développement, une série d'études de cas a été réalisée en 2002-2003 afin d'évaluer les stratégies destinées à assurer que les ripostes au changement climatique sont systématiquement intégrées dans la planification du développement économique et les programmes d'aide dans les pays en développement. En ce qui concerne l'atténuation du changement climatique, le Groupe d'experts des pays figurant à l'annexe I, qui réunit des représentants des pays de l'OCDE et des pays en transition, offre un cadre pour procéder à des analyses et échanger des idées sur la meilleure façon de mettre en œuvre la Convention-cadre sur les changements climatiques. Il évalue les politiques de réduction des émissions à long terme et mène des travaux plus ciblés sur le Protocole de Kyoto, en particulier sur les possibilités d'appliquer au meilleur coût les mécanismes prévus par ce protocole (échanges internationaux de droits d'émission, mécanisme pour un développement « propre » et application conjointe).



En faisant évoluer les modes de consommation, de production et d'investissement, la mondialisation peut favoriser une utilisation plus rationnelle des ressources ; cela étant, elle peut aussi contribuer à amplifier les pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles et la pollution, surtout en l'absence de politiques environnementales adaptées.

La Direction de l'environnement collabore activement avec la Direction des échanges et la Direction des affaires financières, fiscales et des entreprises de l'OCDE afin d'acquérir une meilleure connaissance des interactions entre **les courants commerciaux** et les pressions exercées sur l'environnement. Depuis peu, ces travaux

sont axés sur la dimension environnementale des négociations liées au Programme de Doha pour le développement. Des projets sont notamment en cours sur les effets des politiques commerciales des pays de l'OCDE sur l'environnement dans les pays en développement, ainsi que sur les questions soulevées par les programmes d'écolabels dans l'optique des échanges. S'agissant de l'**investissement**, les travaux récents ont mis en évidence les effets sur l'environnement de l'investissement direct étranger et de la concurrence que se livrent les gouvernements pour l'attirer. Un autre projet en cours examine les moyens d'assurer une mise en œuvre plus complète des éléments concernant l'environnement des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Publications récentes :

- Benefits of Climate Policy: Improving Information for Policymakers (à paraître)
- Global Forum on Emission Trading (à paraître)
- Améliorer la gestion de l'eau : L'expérience récente de l'OCDE (2003)
- Problèmes sociaux liés à la distribution et à la tarification de l'eau (2003)
- Gestion de l'eau : Performances et défis dans les pays de l'OCDE (2003)
- Mobiliser les marchés au service de la biodiversité : Pour une politique de conservation et d'exploitation durable (2003)
- Manuel d'évaluation de la biodiversité : Guide à l'intention des décideurs (2002)
- Uncertainty and Environment (2002)
- Le Principe pollueur-payeur dans ses rapports avec le commerce international (2002)
- The Development Dimension of Trade and Environment: Case Studies on Environmental Requirements and Market Access (2002)
- Valuation of Biodiversity Benefits: Selected Studies (2001)
- Ancillary Benefits and Costs of Greenhouse Gas Mitigation: Policy Conclusions (2001)
- Environmental Benefits of Foreign Direct Investment: A Literature Review (2001)
- Environmental Issues in Policy Based Competition for Investment: A Literature Review (2001)

Ces ouvrages peuvent être commandés à l'adresse suivante : www.oecd.org/publications/. L'OCDE propose une sélection de rapports en téléchargement gratuit sur le site www.oecd.org/env/.

2. Découplage des pressions sur l'environnement et de la croissance économique

Le passage à des modes de production et de consommation plus durables devient de plus en plus urgent si l'on veut parvenir à un découplage entre les pressions sur l'environnement et la croissance économique. Actuellement, l'OCDE concentre ses efforts sur deux secteurs économiques : les déchets et les transports.

S'il est admis que **la prévention de la production de déchets** est un volet essentiel de la politique de l'environnement, on n'a guère cherché jusqu'à présent à mettre au point des instruments permettant aux pays d'évaluer leurs performances dans ce domaine. Aussi, l'OCDE a mené récemment un projet majeur visant à l'élaboration d'un Manuel de référence sur la prévention stratégique de la production de déchets, et des activités de suivi ont été lancées en vue de développer des indicateurs pour mesurer les performances des pays Membres en la matière. En outre, d'importants



travaux ont été entrepris au sein de l'Organisation sur les avantages environnementaux procurés par la création d'incitations économiques qui encouragent les ménages et les établissements commerciaux et industriels à réduire au minimum leur production de déchets et à accroître la réutilisation et le recyclage. Il s'agit notamment d'identifier les obstacles et les dysfonctionnements des marchés des matières de récupération, de déterminer les conséquences en termes de réduction des volumes de déchets de différents types de contrats de services en matière de déchets, de mettre en évidence et de promouvoir des options efficaces et économes de gestion des déchets, et d'analyser plus avant les aspects économiques de la responsabilité élargie des producteurs. Actuellement, un nouvel axe fort des travaux relatifs aux déchets porte sur des aspects tels que les instruments économiques.

Une série d'Actes du Conseil de l'OCDE a établi un cadre général pour le **contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux**, tels que les résidus toxiques des industries chimiques et manufacturières. Le cadre de l'OCDE comprend aussi un système de contrôle opérationnel applicable aux déchets qui peuvent être recyclés ou valorisés et sont transportés d'un pays de l'OCDE à un autre, dont il facilite des mouvements sans danger pour l'environnement et économiquement rationnels et dont il contribue à accroître le recyclage. Afin d'assurer une gestion et une valorisation appropriées des déchets, l'OCDE travaille à l'élaboration d'orientations internationales pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets valorisables dans les installations qui les reçoivent. La Convention de Bâle et l'Union européenne ont également édicté des procédures de gestion des mouvements transfrontières de déchets, et l'harmonisation des procédures et exigences des différents systèmes est aujourd'hui achevée. D'autres activités portant sur l'harmonisation des listes de déchets se poursuivent.

L'OCDE étudie les relations entre **les transports** et l'environnement depuis le début de ses travaux sur l'environnement. Dans les pays Membres de l'Organisation, l'expansion ininterrompue des transports entraîne d'énormes coûts sociaux et environnementaux, que l'on estime être de l'ordre de 6 à 8 pour cent du PIB (des évaluations récentes concernant les économies en transition parviennent à un chiffre près de deux fois plus élevé). Le projet de l'OCDE sur les transports écologiquement viables a débouché sur des Orientations approuvées par les Ministres de l'environnement en 2001, qui ont pour but d'aider les pouvoirs publics à tous les échelons à formuler des stratégies aptes à assurer la viabilité écologique des systèmes de transport en l'an 2030 et après. Les travaux des prochaines années viseront à déterminer des stratégies de mise en œuvre, à recenser les obstacles et les solutions pour les surmonter, ainsi qu'à examiner les pratiques exemplaires et les actions prioritaires dans l'optique de transports écologiquement viables dans différentes régions de l'OCDE. Afin de suivre les tendances en matière de pollution automobile, le projet MOVE II établit des projections des émissions pour différentes régions du monde sur la base des mesures en vigueur et prévues visant les principaux polluants atmosphériques et gaz à effet de serre. Il évalue également les effets – coûts et avantages en termes de qualité de l'air – des technologies évoluées de réduction des émissions automobiles et des carburants plus « propres » durant les trois prochaines décennies. Par ailleurs, un nouveau projet est consacré à la question du découplage dans le secteur des transports, et notamment aux interrelations entre la croissance

économique et la demande de transport. Il s'agit de déterminer des mesures non techniques et des stratégies de gestion de la demande aptes à promouvoir des modes de transport plus viables. Un certain nombre d'études de cas de secteurs particuliers ou de tendances économiques plus générales et de leur impact sur la demande de transport compléteront ce projet qui vise à identifier des solutions et des moyens d'action propices au découplage. Le projet fait une large place à la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale. En collaboration avec le Bureau régional du PNUE pour l'Europe et l'Initiative centre européenne (ICE), le projet sur les TEV à l'Est (« EST goes EAST ») appuie des projets pilotes d'investissement et de partenariat en faveur des transports écologiquement viables. En outre, une étude sur les coûts externes des transports a été réalisée pour tous les pays de la région. Les analyses qu'elle présente seront importantes pour l'évaluation des projets et l'élaboration de la politique dans le domaine des transports.

L'OCDE a entrepris d'examiner les liens entre **la conception des politiques environnementales et la gestion au niveau des entreprises**, à partir des résultats d'une grande enquête menée auprès de l'industrie dans sept pays Membres. Ce projet prévoit une analyse statistique des répercussions qu'ont la conception des politiques environnementales et le choix des moyens d'intervention sur la façon dont les entreprises manufacturières traitent les incidences de leurs processus de production sur l'environnement. L'analyse aborde notamment l'efficacité des systèmes et outils de management environnemental et, plus généralement, les pratiques de gestion et structures d'organisation au niveau des entreprises.

Dans le même ordre d'idées, des programmes ont également été consacrés aux **bâtiments écologiquement viables** et à la **consommation durable des ménages**. L'évolution, les moteurs et les incidences environnementales de la consommation ont été analysés dans cinq secteurs clés : alimentation, déplacements touristiques, énergie, eau et production de déchets. Ces travaux ont permis de tirer des enseignements sur le plan de l'action, compte tenu de l'efficacité de différents types de moyens d'intervention. Ils seront prolongés par une activité qui portera sur les panoplies de mesures au sens large – mesures environnementales et autres mesures gouvernementales – à l'appui de la consommation durable des ménages.

Les évolutions techniques, sociales et économiques peuvent contribuer à améliorer grandement le rendement d'utilisation des ressources et, partant, à casser la spirale qui fait que la croissance économique s'accompagne d'une augmentation de l'utilisation de ressources et de la pollution. Afin de mieux comprendre comment **le rendement d'utilisation des ressources** peut concourir au développement durable, un programme de travail transversal axé plus particulièrement sur les réponses institutionnelles est en cours. D'autres travaux visent à déterminer comment les pouvoirs publics peuvent engendrer directement et indirectement des avantages environnementaux au travers de programmes d'**écologisation des marchés publics**. Une attention particulière est actuellement portée aux liens entre les programmes et politiques d'écologisation des marchés publics et le cadre plus général de l'action gouvernementale, notamment les politiques générales de protection de l'environnement, la gestion des dépenses publiques et le cadre juridique régissant la passation de marchés publics.



Publications récentes :

- Technical Guidance for the Environmentally Sound Management of Specific Waste Streams: Used and Scrap Personal Computers (2003)
- La performance environnementale des marchés publics : Vers des politiques cohérentes (2003)
- Pour des bâtiments écologiquement viables : Enjeux et politiques (2003)
- Vers un mode de consommation durable des ménages : Tendances et politiques dans les pays de l'OCDE (2002)
- Guidance Manual for the Implementation of the OECD Council Decision on the Control of Transboundary Movements of Wastes Destined for Recovery Operations (2002)
- Toward Performance Indicators (Proceedings of Workshop on Waste Prevention) (2002)
- Pour des transports écologiquement viables : Les mesures à prendre (2002)
- Lignes directrices de l'OCDE sur les transports écologiquement viables (2002)
- Environmentally Sustainable Transport: Concepts and Strategies (2001)
- Environmentally Sustainable Transport: Futures, Strategies and Best Practice (Proceedings of the Vienna Conference) (2001)
- Responsabilité élargie des producteurs : Manuel à l'intention des pouvoirs publics (2001)
- Prévention stratégique de la production de déchets : Manuel de référence de l'OCDE (2001)

Ces ouvrages peuvent être commandés à l'adresse suivante : www.oecd.org/publications/. L'OCDE propose une sélection de rapports en téléchargement gratuit sur le site www.oecd.org/env/.

3. Examens par les pairs, indicateurs et perspectives dans le domaine de l'environnement (notamment panoplies de mesures et moyens d'intervention)

Les **Examens des performances environnementales** auxquels procède l'OCDE font le point des efforts menés par ses pays Membres pour atteindre leurs objectifs en matière d'environnement – qu'il s'agisse d'objectifs nationaux ou d'engagements internationaux – et formulent pour chaque pays une cinquantaine de recommandations de nature à améliorer ses performances. Ils évaluent les progrès accomplis en vue de réduire la pollution, d'améliorer la gestion des ressources naturelles, de mettre en œuvre des politiques et des panoplies de mesures économiquement efficaces et écologiquement efficaces, et de renforcer la coopération internationale. En l'occurrence, chaque pays étudié est soumis à un processus « **d'examen par les pairs** ». Le rapport est rédigé par le Secrétariat de l'OCDE, et il fait ensuite l'objet d'un examen approfondi au sein du Groupe de travail de l'EPOC sur les performances environnementales (GTPE) qui réunit des représentants de tous les pays Membres. Au total, 42 examens par pays ont ainsi été réalisés à ce jour. Pour chaque examen, une cinquantaine de recommandations sont approuvées par le GTEP. Le premier cycle d'examens des performances a été achevé en 2000 et un deuxième cycle est maintenant en cours. En vue d'améliorer la **transparence** en matière d'environnement, ce deuxième cycle met davantage l'accent sur l'utilisation d'**indicateurs** pour mesurer les performances, sur l'intégration des politiques environnementales, économiques et sociales pour parvenir à un développement durable, et sur les progrès accomplis par rapport aux **engagements internationaux** des pays, et en particulier aux décisions et recommandations de l'OCDE. Les examens des performances environnementales réalisés par l'OCDE constituent un

outil essentiel pour le suivi des mesures prises afin de mettre en œuvre la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXI^{ème} siècle*. Une importance particulière est accordée aux moyens de surmonter les obstacles qui s'opposent à la réforme des politiques dans les pays Membres, en déterminant, par exemple, ceux qui peuvent ralentir la mise en œuvre de la réforme fiscale. Les recommandations formulées dans les examens sont présentées lors d'une conférence de presse, généralement donnée par le ministre de l'environnement du pays examiné afin de toucher les opinions publiques et les décideurs. Par la suite, les réponses officielles des gouvernements sont rendues publiques.

Examens des performances environnementales récemment publiés par l'OCDE :

Mexique	(2003)	République slovaque	(2002)	Hongrie	(2000)
Autriche	(2003)	Norvège	(2001)	Irlande	(2000)
Pologne	(2003)	Portugal	(2001)	Luxembourg	(2000)
Pays-Bas	(2003)	Allemagne	(2001)	Fédération de Russie	(1999)
Royaume Uni	(2002)	Islande	(2001)	Turquie	(1999)
Italie	(2002)	Pays de l'OCDE	(2001)	Danemark	(1999)
Japon	(2002)	Grèce	(2000)	République tchèque	(1999)

L'OCDE est depuis longtemps la source qui fait autorité pour ce qui est des **données et indicateurs environnementaux** concernant les pays Membres de l'Organisation, qu'il s'agisse de la pollution, des ressources naturelles, de l'énergie, des transports, de l'industrie ou de l'agriculture. Ces données confèrent une assise factuelle et quantitative solide à nombre d'autres activités du Programme sur l'environnement. Elles contribuent notamment aux analyses de fond et aux travaux de modélisation quantitative nécessaires pour l'établissement des *Perspectives de l'environnement de l'OCDE*, publiées pour la première fois en 2001. Le *Compendium de données OCDE sur l'environnement* est publié tous les deux ans. Ces travaux se sont révélés avoir une incidence non négligeable au-delà de l'OCDE, par exemple dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que dans les régions Asie- Pacifique et méditerranéenne.

Indicateurs environnementaux de l'OCDE

- Corps central d'indicateurs environnementaux : communication
- Indicateurs clés d'environnement* : analyse des politiques
- Indicateurs sectoriels relatifs à l'environnement* : intégration
- Indicateurs de découplage* : analyse du développement durable

* disponible (en anglais) à l'adresse www.oecd.org/env/

Les progrès de la protection de l'environnement dans la zone de l'OCDE sont suivis à l'aide d'indicateurs environnementaux mis au point dans le cadre du Programme sur l'environnement. Le modèle « **pressions-état-réponse** » est largement utilisé et aide les décideurs et le public à percevoir les relations réciproques entre les indicateurs environnementaux, économiques et sociaux. L'OCDE publie régulièrement un corps central d'indicateurs environnementaux portant sur divers aspects environnementaux et socio-économiques, comme les tendances sectorielles en matière de consommation d'énergie et de transports, les activités agricoles, le changement climatique, la prévention de la production de déchets et la diversité biologique, ou les dépenses que les pays de l'OCDE consacrent à des objectifs environnementaux comme l'amélioration des infrastructures de l'eau et du traitement des eaux usées. De nouvelles



études sont en cours sur l'élaboration ou l'amélioration d'indicateurs relatifs à la biodiversité, aux transports, au tourisme et à la consommation écologiquement viable. Les indicateurs prennent aussi une importance grandissante dans les examens des performances environnementales et dans le programme de l'OCDE sur le développement durable. Un ensemble d'*Indicateurs clés d'environnement* a été approuvé par la réunion des ministres de l'environnement organisée par l'OCDE en 2001. Un séminaire OCDE-Chine sur les indicateurs environnementaux a eu lieu en juin 2003. Des indicateurs permettant de mesurer le découplage des pressions sur l'environnement et de la croissance économique ont été publiés et les travaux se poursuivent en vue de les affiner.

L'OCDE entreprend des analyses factuelles des **moyens d'intervention et panoplies de mesures** afin d'aider les pays Membres à faire en sorte que leurs politiques de l'environnement soient économiquement efficaces et écologiquement efficaces. Ces travaux ont montré que l'intégration réussie des politiques de l'environnement et des politiques sectorielles ou économiques peut avoir des retombées économiques, sociales et environnementales bénéfiques. Des instruments économiques comme les taxes, redevances et permis négociables sont importants pour cette intégration, et constituent un pôle d'intérêt constant et important dans le Programme sur l'environnement. Les activités en cours mettent l'accent sur les stratégies efficaces de mise en œuvre de la **réforme fiscale « verte »** et des permis d'émission négociables.

Bases de données en ligne de l'OCDE sur l'environnement

Une vaste base de données en ligne sur l'utilisation de taxes, droits et redevances liés à l'environnement a été établie par l'OCDE en coopération avec la Commission européenne et l'Agence européenne pour l'environnement (www.oecd.org/env/tax-database/). Elle décrit le niveau et le type des taxes liées à l'environnement en usage dans les pays Membres de l'OCDE, les recettes dégagées et les conditions et types d'exemption qui sont offerts.

Une base de données complémentaire sur les autres instruments économiques (permis négociables, systèmes de consigne et subventions à finalité environnementale) et les approches volontaires utilisés dans la politique de l'environnement est disponible à l'adresse: www1.oecd.org/scripts/env/ecolnst/index.htm.

Si l'OCDE recommande depuis plusieurs décennies l'utilisation, entre autres, d'instruments fondés sur le marché pour faire face aux problèmes d'environnement, il apparaît clairement que ce type de réforme se heurte souvent à des obstacles. Ces derniers tiennent fréquemment à la crainte que la charge représentée par la politique de l'environnement ne soit préjudiciable à certains secteurs ou régions (en nuisant, par exemple, à la compétitivité sectorielle), ou ne pèse le plus lourdement sur ceux qui sont les moins à même de la supporter (comme les ménages à faible revenu). Une attention particulière est portée aux moyens de surmonter les obstacles à la réforme des politiques dans les pays Membres, en déterminant, par exemple, ceux susceptibles de retarder la mise en œuvre de taxes liées à l'environnement ou l'élimination des **subventions dommageables pour l'environnement** (en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des transports et des industries manufacturières). En ce qui concerne les **permis négociables**, des lignes directrices stratégiques de l'OCDE pour la mise en œuvre concrète de dispositifs nationaux ont été élaborées et les critères économiques et stratégiques applicables aux systèmes d'évaluation *ex post* ont été

examinés. La transition entre les systèmes nationaux et internationaux d'échange de droits d'émission fait également l'objet d'une analyse. Une troisième question abordée dans ce domaine concerne l'évaluation *ex post* des systèmes de permis négociables et leurs liens avec l'élaboration et la réforme des politiques.

Les approches volontaires, telles que les accords négociés avec l'industrie, les programmes publics auxquels les entreprises peuvent participer de manière volontaire, complètent de plus en plus fréquemment d'autres instruments de la politique de l'environnement comme les réglementations, les taxes, les permis négociables, etc. Un récent rapport sur les approches volontaires conclut que celles-ci n'apportent pas toujours d'améliorations environnementales sensibles par rapport à ce qui se serait produit selon un scénario « au fil de l'eau », tandis que leur efficacité économique dans l'ensemble des secteurs de l'économie peut être faible. Il donne des indications sur la façon de concevoir et d'utiliser au mieux les approches volontaires en combinaison avec d'autres instruments d'action.

De nouveaux travaux sont consacrés aux « **panoplies de mesures** », c'est-à-dire à la façon dont différents moyens d'intervention (tels que taxes, permis négociables, approches volontaires) pourraient – ou ne devraient pas – être combinés pour atteindre des objectifs précis.

Publications récentes :

- Examens des performances environnementales de l'OCDE (1999-2003): voir encadré ci-dessus
- Évaluation *ex post* des permis négociables (à paraître)
- Les approches volontaires dans les politiques de l'environnement : efficacité et combinaison avec d'autres instruments d'intervention (2003)
- Identifier les subventions dommageables pour l'environnement : problèmes et enjeux pour les pouvoirs publics (à paraître)
- Données OCDE sur l'environnement - Compendium 2003 (à paraître)
- Indicateurs du découplage des pressions sur l'environnement et de la croissance économique (2002)
- Implementing Domestic Tradeable Permits: Recent Developments and Future Challenges (2002)
- Permis transférables nationaux et politiques environnementales : conception et application (2001)
- Indicateurs d'environnement de l'OCDE : vers un développement durable (2001)
- Indicateurs clés d'environnement (2001)
- Les taxes liées à l'environnement dans les pays de l'OCDE : problèmes et stratégies (2001)
- Towards Sustainable Development: Indicators to Measure Progress (Proceedings of the Rome Conference) (2000)

Ces ouvrages peuvent être commandés à l'adresse suivante : www.oecd.org/publications/. L'OCDE propose une sélection de rapports en téléchargement gratuit sur le site www.oecd.org/env/.



4. Environnement, santé et sécurité, et liens avec la société

L'industrie chimique est l'une des premières industries au monde. Sa production annuelle atteint une valeur de quelque 1.5 billion d'USD (dont 75% dans la zone de l'OCDE) et elle donne du travail à 12 millions de personnes. Le programme de l'OCDE sur les produits chimiques – qui fait aujourd'hui partie du Programme environnement, santé et sécurité – a été mis sur pied en 1971 afin d'accroître la capacité de l'OCDE de stimuler la coopération internationale et de contribuer ainsi à assurer la sécurité des produits de ce vaste secteur industriel. Les travaux sur les produits chimiques et sur d'autres thèmes relatifs à l'environnement, à la santé et à la sécurité ont pour objet de faciliter la tâche des pays membres en élaborant des politiques harmonisées et des instruments de qualité pour la protection de la santé et de l'environnement, en prévenant les doubles emplois dans les efforts des pays et en réduisant au minimum les obstacles non tarifaires aux échanges.

Tous **les produits chimiques nouveaux** doivent être soumis à des essais visant à déterminer leurs effets sur la santé humaine et sur l'environnement ainsi que leurs caractéristiques de dégradation. Les essais de sécurité d'un produit chimique industriel coûtent en moyenne quelque 150 000 USD, les essais précliniques d'un produit pharmaceutique aux alentours de 2 millions d'USD et les essais de sécurité d'un pesticide 3 millions d'USD. Tester le même produit chimique dans différents pays serait extrêmement onéreux, entraînerait une utilisation excessive d'animaux de laboratoire et, en imposant des coûts aux producteurs étrangers, créerait aussi des obstacles non tarifaires aux échanges. L'OCDE a établi un ensemble de **lignes directrices pour les essais** et défini des **Principes de bonnes pratiques de laboratoire** adoptés d'un commun accord, de façon à éviter que les essais de sécurité réalisés dans un pays membre soient inutilement répétés ailleurs. Le Programme environnement, santé et sécurité permet aux pays membres de se répartir la charge de l'essai des substances chimiques existantes produites en grandes quantités (c'est-à-dire plus de 1 000 tonnes dans un quelconque pays). Cette énorme tâche est partagée entre les pays participants, qui s'échangent les données obtenues et coopèrent ensuite à une évaluation des dangers. Dans la plupart des pays, l'industrie entreprend les essais requis à titre volontaire. Les économies que ces travaux de l'OCDE sur l'acceptation mutuelle des données ont rendues possibles sont estimées au bas mot à quelque 50 millions d'USD par an.

Après que l'industrie a fourni aux pouvoirs publics les résultats des essais de sécurité d'un produit chimique, les risques potentiels liés à son utilisation doivent être évalués et, s'il y a lieu, maîtrisés. Le Programme environnement, santé et sécurité élabore et harmonise des méthodes pour ce faire, portant par exemple sur l'estimation de l'exposition de l'environnement à des produits chimiques, les effets de ceux-ci sur le milieu aquatique ou l'exposition des travailleurs qui appliquent les pesticides. L'OCDE aide aussi ses pays membres à définir des **méthodes de gestion des risques** comme l'analyse des facteurs socio-économiques ou la communication en matière de risque. Elle a formulé des **critères harmonisés** pour classer **les substances chimiques dangereuses**, qui seront appliqués dans le monde entier par l'intermédiaire des Nations Unies. Les nouveaux critères simplifieront la communication en matière de risque

destinée aux travailleurs et aux consommateurs. L'OCDE élabore également des critères harmonisés pour la classification des mélanges chimiques. Le **Programme sur les pesticides** aide les pays de l'OCDE à se répartir le fardeau de l'homologation des pesticides, grâce à une harmonisation tant de la manière dont l'industrie soumet les données aux autorités chargées de la réglementation que de celle dont ces dernières établissent les rapports d'examen. Il les aide aussi à trouver des moyens de réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides et leur permet de se tenir informés des activités des autres pays. Dans la même optique, des travaux ont été lancés sur les biocides.

Par ailleurs, l'OCDE offre un cadre dans lequel des experts des gouvernements et de l'industrie, des représentants des travailleurs, des organisations internationales et des groupes de défense de l'environnement peuvent partager informations et expérience sur **les accidents chimiques**. L'OCDE a formulé et récemment révisé des principes directeurs pour la prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accident chimique, principes qui sont à présent largement utilisés en dehors des pays de l'OCDE. L'Organisation a aussi élaboré des indicateurs de performances en matière de sécurité qui aident les pays à mesurer les progrès accomplis dans le domaine de l'amélioration de la sécurité des usines et entrepôts chimiques.

La comptabilisation par les pouvoirs publics des rejets potentiellement nocifs de polluants dans l'air, l'eau et le sol, ainsi que des transferts de déchets en vue de leur traitement et de leur élimination, permet d'établir une base de données appelée **Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes** (IETMP). Ces informations sont accessibles au public. Les pouvoirs publics et toute autre partie intéressée peuvent ainsi suivre la production et la dispersion des polluants dans le temps. Il s'agit là d'un important élément d'information pour la formulation des politiques d'environnement nationales et internationales. L'OCDE donne aux pays des conseils sur la manière de mettre en place et d'appliquer un système d'IETMP.

Dans le cadre du Programme environnement, santé et sécurité sont également élaborées des méthodes harmonisées pour évaluer **la sécurité des produits issus des biotechnologies modernes**, comme les plantes cultivées et micro-organismes génétiquement modifiés, et celle des nouveaux aliments destinés à la consommation humaine et animale. Le public manifeste un vif intérêt pour ces questions et les données de l'OCDE sont largement diffusées au moyen du système « Bio-Track On-Line » sur Internet (<http://www.oecd.org/ehs/service.htm>). Les informations sur la libération d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'environnement et sur la commercialisation de produits issus de la biotechnologie sont ainsi aisément accessibles aux gouvernements, à l'industrie et au public.

Ce grand domaine de résultats englobe aussi la formulation de recommandations pratiques sur **les effets sociaux et redistributifs des politiques environnementales** appliquées dans les pays membres, qui contribuera à renforcer la cohérence et l'intégration des politiques économiques, environnementales et sociales. Dans bien des cas, l'accès aux ressources et services environnementaux est inéquitable – les catégories les plus pauvres de



la population sont souvent celles qui sont aussi les plus exposées à la pollution et aux déchets, et qui ont le moins accès aux parcs et espaces naturels. De même, la répartition du coût de la politique environnementale peut être régressive (voir l'incidence des taxes liées à l'environnement). L'OCDE examine certaines de ces questions, en particulier les effets sur l'emploi et la redistribution des revenus (qui paye la protection de l'environnement et à qui profite-t-elle, et comment atténuer les éventuels effets de régression), ainsi que la participation du public et la justice environnementale, et les aspects sociaux de la distribution et de la tarification de l'eau. Les répercussions sur **l'emploi** de la politique de l'environnement sont analysées, en particulier l'impact (positif ou négatif) sur l'emploi des politiques visant le changement climatique dans l'ensemble de l'économie, le rôle des initiatives locales lorsqu'il s'agit de combiner protection de l'environnement et création d'emplois, et les moyens de mieux intégrer les politiques de l'environnement et de l'emploi.

Pour étudier les liens entre **la dégradation de l'environnement et la santé des enfants**, il est indispensable de disposer d'estimations fiables de l'incidence des conditions environnementales afin d'aider les responsables de l'élaboration des politiques à examiner l'efficacité économique et l'efficacité des actions visant à réduire les effets sur la santé des enfants. L'OCDE procède actuellement à une évaluation économique des risques environnementaux sur la santé des enfants dans le but d'aider les responsables de l'élaboration des politiques à identifier les risques sanitaires qui touchent plus particulièrement les enfants, et à prendre des décisions appropriées pour réduire ces risques.

Publications récentes :

- Problèmes sociaux liés à la distribution et à la tarification de l'eau (2003)
- Principes directeurs pour la prévention, la préparation et l'intervention en matière d'accidents chimiques (2003)
- Orientations sur les indicateurs de performance en matière de sécurité (2003)
- Chemicals Outlook (2001)
- Harmonised Integrated Classification System for Human Health and Environmental Effects of Chemical Substances and Mixtures (2001)
- Lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques (complétées régulièrement), ouvrage également disponible sur CD-ROM

Ces ouvrages peuvent être commandés à l'adresse suivante : www.oecd.org/publications/. L'OCDE propose une sélection de rapports en téléchargement gratuit sur le site www.oecd.org/env/.

5. Coopération avec les pays non membres

En cette époque d'interdépendance planétaire, il est essentiel pour les pays de l'OCDE de partager leurs analyses et leurs connaissances et d'engager un dialogue constructif avec les pays non membres. L'un des cinq objectifs de la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXIème siècle* consiste à améliorer la gouvernance et la coopération dans ce contexte d'interdépendance environnementale à l'échelle planétaire. La Direction de



l'environnement met à disposition les compétences permettant d'atteindre les objectifs de cette coopération dans le cadre général fourni par le Centre de l'OCDE pour la coopération avec les non-membres (CCNM). La coopération avec les pays non membres passe par des programmes régionaux, des programmes par pays et des forums mondiaux.

La Direction de l'environnement de l'OCDE assure le secrétariat du **Groupe d'étude chargé de la mise en œuvre du Programme d'action environnementale pour l'Europe centrale et orientale** (PAE). Depuis 1993, ce groupe offre un cadre pour le dialogue et la coopération entre les pays en transition et les Membres de l'OCDE, ainsi que les organisations internationales actives dans la région et les partenaires des organisations professionnelles, syndicales et non gouvernementales. Depuis 1998, les travaux du Groupe d'étude sont axés sur les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC). Lors de la conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » qui s'est tenue à Kiev en mai 2003, le Groupe d'étude du PAE a été invité à diriger, en coopération avec d'autres institutions internationales, les efforts tendant à faciliter et appuyer la mise en œuvre d'une stratégie pour l'environnement de ces pays.

Les priorités actuelles de la coopération directe de l'OCDE avec les pays EOCAC sont les suivants : promouvoir **la réforme du secteur de l'eau** en zone urbaine, sur la base des principes directeurs adoptés lors de la conférence ministérielle tenue à Almaty en 2000 ; trouver des **moyens d'améliorer le financement des actions en faveur de l'environnement**, notamment en appliquant les outils au service des stratégies de financement des investissements environnementaux, en planifiant ces investissements et en intégrant mieux les perspectives environnementales dans la gestion des finances publiques ; et **renforcer les politiques de l'environnement** en réformant les cadres et instruments d'action, ainsi qu'en **améliorant le respect des réglementations environnementales, les moyens d'application et l'évaluation des performances**. Dans le contexte de la mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'étude du PAE, l'OCDE collabore étroitement avec le Comité de préparation des projets, un réseau de donateurs et d'institutions financières internationales qui vise à accélérer les investissements environnementaux.

L'OCDE mène un programme actif de coopération avec les pays non membres, en particulier la Russie et la Chine, qui est axé sur la collecte de données environnementales et l'élaboration d'indicateurs. Des examens des performances environnementales sont également consacrés à certains pays non membres et, jusqu'à présent, la Russie, la Bulgarie et le Bélarus ont été examinés. Une étude sur la Chine est envisagée pour 2004. Des programmes en coopération ont été mis en place avec la CEE-ONU et sont envisagés avec la CEPALC-ONU.

Des liens solides ont été noués dans d'autres domaines avec deux pays importants sur la scène mondiale, la Fédération de Russie et la Chine, les principaux thèmes de travail étant le financement des investissements environnementaux et les moyens d'action dans le domaine de l'environnement. A l'avenir, l'OCDE s'attachera avant

tout à aider la Russie à mettre en œuvre les principales recommandations issues de l'Examen des performances environnementales de la Fédération de Russie de 1999, et ce dans le cadre du processus global de réforme économique et politique du pays. La coopération avec la Chine sera axée sur l'élaboration de stratégies de financement des investissements environnementaux dans le secteur de l'eau.

Les Forums mondiaux sont consacrés à des thèmes prioritaires de portée planétaire, qui appellent une participation mondiale. Ils traitent de questions auxquelles on ne peut espérer trouver de solutions au niveau de pays ou de régions considérés isolément, comme le développement durable, les biotechnologies et l'investissement international. Le Forum mondial sur le développement durable aborde divers problèmes de fond touchant au développement durable, notamment les questions de financement, de création de marchés pour les biens et services environnementaux, et les liens entre l'environnement, la pauvreté et le développement. Le Forum mondial sur les biotechnologies a pour objet essentiel de parvenir à un meilleur accord entre pays Membres et non membres dans le domaine des procédures réglementaires d'évaluation de l'innocuité des organismes génétiquement modifiés (OGM), et de contribuer ainsi à éviter les obstacles non tarifaires aux échanges dans ce secteur. Enfin, le Forum mondial sur l'investissement international examinera les défis et opportunités pour l'environnement liés à la libéralisation des échanges et de l'investissement, et s'attachera à faire participer des pays non membres à un dialogue suivi sur les politiques à suivre en la matière.

Publications récentes :

- Financing Environmental Protection in EECCA (à paraître en 2003)
- Financing Strategies for Water and Environmental Infrastructure (2003)
- Environmental Financing in Transition Economies (2003)
- Trends in Environmental Expenditure and International Commitments for the Environment in Eastern Europe, Caucasus and Central Asia (EECCA) 1996-2001 (2003)
- Progress Report on Urban Water Sector Reform in the EECCA, Progress since the Almaty Ministerial Conference (2003)
- Environmental Requirements for Industrial Permitting in OECD Countries (2003)
- Good Practices in Public Environmental Expenditure Management in Transition Countries (2003)
- Developing effective Packages of Environmental Policy Instruments in the EECCA: Practical Experience and Directions for Reform (2003)
- Guiding Principles for Reform of Environmental Enforcement Authorities in Transition Economies of EECCA (2003)
- Russian-English Glossary of Terms on Environmental Compliance and Enforcement (2003)
- Foreign Direct Investment and the Environment: Lessons from the Mining Sector (2002)
- Water Management and Investment in the NIS: Proceedings of a Consultation between Economic/Finance and Environment Ministers 16-17 October 2000, Almaty, Kazakhstan (2001)

Ces ouvrages peuvent être commandés à l'adresse suivante : www.oecd.org/publications/. L'OCDE propose une sélection de rapports en téléchargement gratuit sur le site www.oecd.org/env/.



CONTACTS

Nous espérons que la lecture de cette brochure vous a été agréable, et que vous souhaiterez en savoir davantage au sujet des activités de l'OCDE sur l'environnement. Vous pouvez prendre contact avec nous de diverses manières pour obtenir des renseignements complémentaires.

Visitez nos sites Web

Vous trouverez sur le site suivant des informations plus détaillées sur le programme de travail et les manifestations qui s'y rattachent, des documents à télécharger au format PDF et des liens utiles vers d'autres sites concernant l'environnement et des questions connexes :

www.oecd.org/env/

Le principal site Web de l'OCDE se trouve à l'adresse suivante :

www.oecd.org

Envoyez-nous un message électronique

Nous serions heureux de connaître vos réactions et suggestions. Vous pouvez nous envoyer un message électronique à l'adresse suivante :

env.contact@oecd.org

Écrivez-nous

Direction de l'environnement de l'OCDE
2, rue André Pascal
75775 Paris Cedex 16
France
télécopie : +33 1 44 30 63 99

Commandez nos publications

Par l'intermédiaire de la librairie en ligne de l'OCDE :

<http://www.oecd.org/publications/>
(paiement sécurisé par carte de crédit)

Par message électronique à :

sales@oecd.org





♻️ Imprimé sur du papier recyclé